

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 JANVIER 2020 – 14H00

Etaient présents : Thierry PERONNE, Alain PEYLE, Fabrice MARTIN, Philippe RIOT, Alain BERTRAND, Patrice LANSADÉ, Pascale HAURY, Yvonne PEYMAUD, Jérôme LEGAY

Absents excusés : Sylvain de ROYER-DUPRE

Secrétaire : Pascale HAURY

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour. Début de la séance à 14h00

Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance	Pascale HAURY est désignée secrétaire de séance.														
Approbation PV dernier CM	Après lecture, le Conseil Municipal signe la feuille de présence du jour, le PV du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 .														
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>	Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> - RAR Budgets Principal et Chaufferie - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 														
<u>DELIBERATIONS</u>															
Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL et IRCANTEC <p style="text-align: center;">N° D2020-01_01</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> <tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>OUI</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>NON</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p>Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.</p> <p>Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une « procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 25 000 €).</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :</p> <p>RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 1 an,</p> <p>AUTORISER le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.</p>
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	0														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														
Complément aux tarifs 2020 Hameau de Gîtes <p style="text-align: center;">N° D2020-01_02</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> <tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>OUI</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>NON</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p>Vu la délibération D2019-12_105, actant les tarifs 2020 des locations saisonnières du Hameau de Gîtes,</p> <p>Considérant l'éventualité de courts séjours, le besoin de draps et serviettes et la présence d'animaux de compagnie (chien et chat),</p> <p>La grille tarifaire a été modifiée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location d'une paire de draps et d'une paire de serviettes : 10 €/lot/semaine - Tarifs pour la présence d'un animal de compagnie : 5€ pour un maximum de 3 nuits et au-delà 10 € la semaine. <p>Monsieur le Maire est chargé de l'application de ces tarifs pour l'année 2020 et est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.</p>
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	9														
Représentés	0														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														
Destination des coupes de bois – Exercice 2020 FS de Clamont <p style="text-align: center;">N° D2020-01_03</p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :</p>														

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

CONFIRME l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes, *bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement*, mais à opérer cette année pour des raisons de création d'une route forestière et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS de Clamont	14A	0.55 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Clamont	14B	0.22 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Clamont	14C	0.25 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Clamont	13A	0.03 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Clamont	13B	0.1 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente

CHOISIT la destination **VENTE** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Destination des coupes de bois – Exercice 2020
FS de Chauverne**

N° D2020-01_04

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

CONFIRME l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes, *bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement*, mais à opérer cette année pour des raisons de création d'une route forestière et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS de Chauverne	1C	0.17 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Chauverne	1D	0.3 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente

CHOISIT la destination **VENTE** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Destination des coupes de bois – Exercice 2020
FS de Montsergüe**

N° D2020-01_05

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0

CONFIRME l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes, *bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement*, mais à opérer cette année pour des raisons de création d'une route forestière et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS de Montsergue	2A	1.6 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Montsergue	2B	0.18 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Montsergue	2C	0.21 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Montsergue	1A	0.55 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Montsergue	1C	0.45 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente
FS de Montsergue	1D	0.36 ha	EM (coupe d'emprise)	Vente

CHOISIT la destination **VENTE** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement paysager autour du bourg de Chatelus le Marcheix, des coupes de bois seront nécessaires, à savoir :

- une coupe d'éclaircie (d'amélioration et de sécurité) sur les parcelles cadastrales B1362, B1370, L463, L518, L542, L543, L544, L554, L557, L558, L706, L707
- une coupe rase sur les parcelles cadastrales L518, L519, L520, L521, L522, L523, L529

Les coupes rases d'une surface de 3.32 ha seront ensuite transformées en prairie et entretenues par pâturage de moutons. Dans ce cadre, une demande de défrichement et d'étude au cas par cas sera nécessaire pour les parcelles cadastrales suivantes :

Coupes de bois – Aménagement Paysager

N° D2020-01_06

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Commune	section	numéro de parcelle	surface de la parcelle cadastrale (ha)	surface à défricher (ha)
Chatelus le Marcheix	L	518	0.6375	0.3020
	L	519	0.0835	0.0835
	L	520	0.6195	0.6195
	L	521	0.0750	0.0750
	L	522	1.4690	1.4690
	L	523	0.3225	0.3225
	L	529	0.4485	0.4485

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CHOISIT l'Office National des Forêts afin :

- d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet,
- de faire la demande d'étude au cas par cas et le cas échéant la demande de défrichement,

○ de marquer et de commercialiser les bois concernés et d'assurer le suivi du chantier d'exploitation,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien les démarches permettant de réaliser ce projet.

Remboursement du réfrigérateur à l'Auberge

N° D2020-01_07

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Considérant la demande de l'association de l'Auberge de Chatelus dans son courrier du 05 décembre 2019, demandant le remboursement du réfrigérateur du bar,

Considérant que cet investissement avait été prévu au budget primitif 2019 de la commune,

Le Conseil Municipal,

DEMANDE à l'Association Auberge de Chatelus d'émettre une facture du montant exact de la facture initiale (Froid et Cuisson du Limousin, F.19072523, 2727.84 € TTC).

Considérant l'Etat de Consommation et de Réalisation des crédits par niveau de présentation, arrêté à la date du 31/12/2019, fourni par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

VOTE les crédits suivants en Restes à Réaliser (RAR) sur le **Budget Principal** de l'année 2019 sur l'année 2020 :

Imputation	Opération	Montant (€)	D / R
2031	HO	6100.00	D
2111	HO	4517.60	D
2128	HO	1894.00	D
21318	HO	1000.00	D
2132	HO	62771.56	D
2135	HO	33504.01	D
21534	HO	4843.60	D
21578	HO	5200.00	D
2183	HO	3500.00	D
2188	HO	5500.00	D
21534	50	4843.60	D
2031	80	15254.01	D
2132	80	115608.46	D
1321	80	128337.77	R
2316	81	3000.00	D
1321	81	1450.80	R
2031	85	6537.43	D
2132	85	180961.38	D
1321	85	134184.48	R

VOTE les crédits suivants en Restes à Réaliser (RAR) sur le **Budget Chaufferie** de l'année 2019 sur l'année 2020 :

Imputation	Opération	Montant (€)	D / R
2313	HO	29034.68	D
1311	HO	71722.58	R

Restes à réaliser 2019 – Budget Principal et Budget Chaufferie

N° D2020-01_08

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	9
Représentés	0
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune de CHATELUS LE MARCHEIX ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

N° D2020-01_09		<p>Afin de faciliter des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.</p> <p>Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits 2019, et ce avant le vote du budget primitif 2020.</p>
Membres du Conseil Municipal	10	
Présents	9	
Représentés	0	
Votants	9	
Exprimés	9	
OUI	9	
NON	0	

<p>Désignation d'une entreprise pour réaliser les travaux dans un bâtiment communal</p> <p>N° D2020-01_10</p> <table border="1"> <tr> <td>Membres du Conseil Municipal</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Exprimés</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>NON</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	9	Représentés	0	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p>Vu la délibération D2018-11_56 du 09 novembre 2018 présentant une demande de DETR pour aider à la réalisation de travaux dans un bâtiment communal,</p> <p>Considérant la formulation incomplète de ladite délibération,</p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le système de chauffage du bâtiment communal sis 7 rue des Ecoliers où est situé le bureau d'Etude IMPACT CONSEIL ne fonctionne plus et qu'il est indispensable de le changer.</p> <p>Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise LEMAIRE SAS sise 30 rue Paul Claudel à LIMOGES (87000) d'un montant de 29533.05 € HT soit 35439.66 € TTC pour le remplacement d'un groupe d'eau glacée.</p> <p>Ce projet est susceptible d'être subventionné à hauteur de 40 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2019.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p>DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant correspondant à 40 % du coût HT des travaux et de RECHERCHER tout financement possible pour un tel projet,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.</p>
	Membres du Conseil Municipal	10													
Présents	9														
Représentés	0														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														

QUESTIONS DIVERSES

Auberge	Situation financière et administrative de l'association de l'Auberge de Chatelus
Commission travaux	Mercredi 29 janvier 2020 à 15h

La séance est levée à 16H05.